



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/1110  
23 novembre 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

### RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA (MONUA)

#### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 15 de la résolution 1202 (1998) du Conseil de sécurité datée du 15 octobre 1998, dans laquelle le Conseil m'a notamment prié de lui présenter, le 23 novembre 1998 au plus tard, un rapport détaillé sur la base duquel il étudiera le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer à l'avenir en Angola et fera des recommandations concernant les moyens d'améliorer l'application des mesures imposées à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) par le Conseil de sécurité. Il décrit l'évolution de la situation depuis mon dernier rapport daté du 8 octobre 1998 (S/1998/931).

#### II. ASPECTS POLITIQUES

2. Au cours de la période considérée, le processus de paix en Angola a continué à être dans l'impasse. L'UNITA refuse toujours de s'acquitter de ses engagements les plus importants pris en vertu du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe), notamment la démilitarisation de ses forces et l'extension de l'administration de l'État dans tout le pays.

3. Par ailleurs, il n'y a pas eu de contacts entre le Gouvernement et M. Jonas Savimbi et son groupe, et les mécanismes conjoints créés pour la mise en oeuvre du processus de paix aux niveaux national et local, y compris la Commission conjointe, ont été paralysés. La méfiance mutuelle entre les deux parties restait omniprésente. En outre, le Gouvernement continuait à se montrer peu enclin à permettre à mon Représentant spécial, M. Issa B. Y. Diallo, d'établir des contacts directs avec M. Savimbi et son groupe.

4. Au cours de la période considérée, j'ai eu des contacts avec toutes les parties intéressées. Dans ce contexte, j'ai rencontré le 15 octobre 1998 le général Higino Carneiro, Vice-Ministre angolais de l'administration du territoire et chef adjoint de la délégation du Gouvernement à la Commission conjointe. Le 21 octobre, j'ai répondu à un message de M. Savimbi, qui a été communiqué aux membres du Conseil de sécurité. Dans ma lettre, j'ai exprimé mon extrême préoccupation au sujet du dénouement du processus de paix en Angola, et j'ai exhorté M. Savimbi à achever toutes les tâches non exécutées du Protocole de Lusaka sans nouveau retard. J'ai également demandé à M. Savimbi de réagir

aux propositions qui lui avaient été soumises par mon Représentant spécial dans une lettre datée du 6 octobre 1998.

5. En collaboration avec les représentants des trois États observateurs du processus de paix angolais (les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal), mon Représentant spécial a examiné les moyens de relancer le processus de paix. À cet égard, M. Diallo a rencontré, à plusieurs reprises, la délégation du Gouvernement à la Commission conjointe pour expliquer les implications de la résolution 1202 (1998) du Conseil de sécurité datée du 15 octobre. Le Gouvernement a réaffirmé son refus de poursuivre tout dialogue avec M. Savimbi et a réitéré sa position selon laquelle le Comité de rénovation de l'UNITA créé récemment devrait représenter l'UNITA à la Commission conjointe. M. Diallo a également maintenu des contacts réguliers avec la direction de l'UNITA à Bailundo et Andulo, en particulier avec le Vice-Président de l'UNITA, M. Dembo. Au cours de ces contacts, M. Diallo a transmis au parti de M. Savimbi les attentes de la communauté internationale et s'est efforcé de faire comprendre à l'UNITA la nécessité urgente de coopérer pleinement en vue d'appliquer le plus rapidement possible le Protocole de Lusaka.

6. Mon Représentant spécial a également rencontré les membres de la Commission politique provisoire du Comité de rénovation de l'UNITA. La Commission a demandé l'assistance de l'ONU pour la réinsertion des soldats démobilisés de l'UNITA, en particulier dans des projets agricoles. Elle a exprimé son souhait de voir le Gouvernement angolais reprendre le projet de démobilisation connu sous le nom de quatrième Branche des Forces armées angolaises (FAA), qui a pour objet de former et d'incorporer temporairement d'anciens combattants dans les FAA afin de les employer dans des projets de travaux publics de reconstruction.

7. Le Comité de rénovation de l'UNITA a tenu à Luanda, du 13 au 15 octobre 1998, sa conférence générale, à laquelle ont participé 280 délégués venant de 17 des 18 provinces de l'Angola. Dans un communiqué final, la conférence a annoncé la création d'un Comité politique provisoire chargé de gérer les affaires du mouvement jusqu'au prochain congrès du parti. La conférence a également décidé de maintenir tous les députés de l'UNITA à l'Assemblée nationale, revenant ainsi sur sa décision antérieure de suspendre 15 des 70 députés appartenant à l'UNITA. De cette manière, une controverse éventuelle a été évitée lors de l'ouverture de la session actuelle de l'Assemblée le 20 octobre 1998. Toutefois, la question de la direction du groupe parlementaire de l'UNITA n'a toujours pas été résolue. Le groupe s'était réuni et avait désigné M. Chivukuvuku comme chef du groupe, mais à la fin de la session de l'Assemblée nationale, le Président de l'Assemblée a annoncé que le Comité de rénovation de l'UNITA avait désigné une autre personne, M. Manuvakola, qui venait d'occuper son siège au Parlement, comme chef du groupe parlementaire de l'UNITA.

8. Le 27 octobre 1998, à la suite d'une décision adoptée par 115 voix contre zéro, avec 61 abstentions, l'Assemblée nationale a abrogé la loi octroyant un statut spécial à M. Savimbi en tant que chef du principal parti politique d'opposition, qui avait été promulguée conformément au Protocole de Lusaka. Cette décision a été attribuée au fait que M. Savimbi n'avait pas rempli les obligations qui incombaient à son parti en vertu du Protocole.

9. Du 9 au 16 novembre et le 18 novembre 1998, mon Représentant spécial s'est rendu en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso et au Gabon pour avoir des consultations avec les dirigeants de la région sur les moyens de rétablir le processus de paix en Angola. Il a rencontré les Présidents Nujoma, Mugabe, Bédié et Compaoré, ainsi que le Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Nzo, et son adjoint, M. Pahad, avec lesquels il a examiné l'évolution dangereuse de la situation en Angola et la position adoptée par le Conseil de sécurité. M. Diallo leur a également demandé d'appuyer l'application scrupuleuse du Protocole de Lusaka, dans le cadre à la fois des efforts bilatéraux et sous-régionaux. Les dirigeants qui ont reçu la visite de M. Diallo ont critiqué l'attitude de M. Savimbi et ont souligné la nécessité d'accroître la pression internationale qui s'exerce sur lui pour qu'il respecte ses engagements. Ils ont également réitéré leur appui au processus de paix de Lusaka et à la présence continue de l'Organisation des Nations Unies en Angola. La plupart des dirigeants de la région ont souligné la nécessité d'une solution politique en Angola, mais ils ont estimé également que le régime actuel des sanctions devrait être renforcé.

### III. ASPECTS MILITAIRES ET SÉCURITÉ

10. La situation sur le plan de la sécurité dans l'ensemble du pays restait précaire, en particulier dans les régions nord et nord-est où les forces du Gouvernement et de l'UNITA ont continué de mener des opérations militaires d'envergure. La reprise des combats signalée dans les provinces de Lunda-Sud, Benguela et Cunene a entraîné une nouvelle détérioration des conditions de sécurité dans ces zones. En raison de l'insécurité qui prévaut, la libre circulation des personnes et des marchandises a été entravée dans de nombreuses régions de l'Angola.

11. Dans la région nord, les forces du Gouvernement ont repris le contrôle de Songo, Maquela do Zombo, Quitexe et Puri et elles continuent à combattre pour occuper plusieurs zones des provinces de Uige et Cuanza-Nord. Les forces de l'UNITA, auxquelles se seraient joints certains éléments rebelles de la République démocratique du Congo, ont pris temporairement le contrôle de certaines localités dans ces provinces et ont lancé de nombreuses offensives lors d'une vaine tentative d'occupation de certaines zones dans les environs de la ville de Uige. Toutefois, l'UNITA continue à contrôler la partie orientale de la province du Cuanza-Nord. La région nord-est restait la plus affectée, en raison de la reprise des opérations militaires visant à prendre le contrôle des zones diamantifères ainsi que de la route stratégique reliant les villes de Malange et Saurimo à Luanda.

12. Dans la province de Malange, les FAA contrôlent toujours les couloirs au nord et au sud de la ville et ont repris Caculama, Muxique, Cambondo et Catala. Toutefois, les forces de l'UNITA ont pris récemment N'Gola Luige et Quiuaba N'Zogi au nord de la ville de Malange et elles auraient fait sauter le pont sur la rivière Lombe. Elles ont continué à couper d'une manière intermittente les routes principales et à mener des opérations de harcèlement contre les FAA et la Police nationale angolaise (PNA). Les FAA ont utilisé leurs moyens aériens ainsi que leur artillerie de longue portée afin de contenir l'UNITA tout en renforçant leurs positions dans les zones de Luremo, Milando et Cafunfo, et elles s'apprêtaient à éliminer la résistance de l'UNITA dans d'autres zones.

13. Les forces du Gouvernement angolais sont présentes dans les zones de Andrada et Dundo dans la province de Lunda-Nord afin d'empêcher toute incursion de l'UNITA à partir de la République démocratique du Congo. Elles ont également lancé des opérations offensives dans la province de Lunda-Sud et ont pris Muconda, Mureige et Tchilunge, cette dernière localité étant une base importante qui facilitait les mouvements de l'UNITA à travers la frontière. Les combats signalés dans les provinces du Cunene et de Benguela confirment que le Gouvernement a l'intention de déloger l'UNITA de ses bases à Caicuma et de bloquer ses mouvements.

14. Bien que la liberté de mouvement du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) ait continué à faire l'objet de restrictions imposées par des responsables locaux des FAA et de la PNA, la Mission a bénéficié en général d'une bonne coopération aux niveaux provincial et national. Cela a permis aux observateurs militaires de la MONUA de mener des activités limitées de surveillance et d'enquête sur les violations du cessez-le-feu.

15. Dans le cadre de son opération de reconfiguration [voir les par. 34 et 36 du rapport du 8 octobre 1998 (S/1998/931)], la MONUA a redéployé 50 des 65 éléments militaires qui avaient été déployés dans les postes d'observateurs de l'ONU situés dans les bastions de l'UNITA, à Andulo et Bailundo. Au 20 novembre, il restait au total 15 éléments qui devaient être redéployés à partir de ces deux localités. Le retrait du personnel des Nations Unies, qui a été affecté par le mauvais temps et le mauvais état de la piste d'atterrissage à Andulo, s'effectue par phases. Tous les efforts possibles sont faits pour redéployer le personnel restant de la MONUA vers des zones plus sûres dès que cela sera réalisable. La MONUA continuera à prendre toutes les mesures possibles pour renforcer la sécurité de ses postes d'observateurs et pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel.

16. Les effectifs militaires de la Mission s'établissent actuellement à 677 éléments au total, et comprennent trois compagnies d'infanterie (407 éléments), une unité d'hélicoptères et une unité de transmissions, 90 observateurs militaires et 40 officiers d'état-major. Le 11 novembre, le Gouvernement roumain m'a notifié son intention de retirer sa compagnie d'infanterie (137 éléments) en décembre 1998. Le Secrétariat a demandé à la Roumanie de réexaminer sa décision. Le Secrétariat poursuit également ses efforts afin d'identifier une unité de remplacement pour l'hôpital militaire portugais, qui a été rapatrié à la demande du Gouvernement portugais le 7 octobre 1998.

#### IV. ACTIVITÉS DE POLICE

17. Les observateurs de la police civile ont continué, dans la mesure du possible, à exécuter les tâches prévues dans le Protocole de Lusaka et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Toutefois, leurs patrouilles et activités de surveillance ont été sérieusement affectées par la détérioration des conditions de sécurité dans le pays, les restrictions et souvent le manque de coopération de la part des responsables locaux du Gouvernement et de l'UNITA.

18. Les observateurs de police continuent à surveiller les activités de la PNA, surtout dans les zones anciennement sous contrôle de l'UNITA, afin de promouvoir

sa neutralité, son impartialité et son respect des droits de l'homme fondamentaux. L'attitude de certains éléments de la PNA envers la population civile dans ces zones a souvent été une cause de préoccupation : il y a de nombreuses informations et allégations concernant des arrestations et détentions illégales. À cet égard, la MONUA cherche toujours à obtenir le concours du Gouvernement pour lancer, à l'intention de la Police nationale angolaise, un programme de formation portant sur les procédures et normes acceptées à l'échelle internationale pour les activités de police.

19. Selon la MONUA, la PNA continue à assurer aux représentants de l'UNITA à Luanda une protection généralement acceptable. La police civile de la MONUA, en collaboration avec les observateurs des droits de l'homme de la Mission, a effectué des patrouilles et des visites dans les prisons afin de surveiller la situation en matière de respect des droits de l'homme dans plusieurs provinces. Dans la majorité des centres de détention visités, les observateurs de la police civile et des droits de l'homme ont signalé le caractère médiocre des conditions de vie et des installations. Afin de faciliter la libre circulation des personnes, la police civile a effectué des patrouilles régulières et a visité les points de contrôle mis en place par la PNA et les FAA ainsi que des sociétés privées de sécurité dans diverses parties du pays. Bien qu'il n'y ait pas eu d'augmentation du nombre des points de contrôle illégaux, la MONUA a confirmé de nombreuses informations concernant la corruption, le harcèlement et les restrictions existant à ces points de contrôle. Entre-temps, aucun progrès n'a été enregistré dans l'exécution de la tâche importante du désarmement de la population civile, qui est essentielle pour la consolidation de la paix et de la sécurité en Angola.

#### V. DROITS DE L'HOMME

20. La détérioration de la situation sur le plan de la sécurité a été accompagnée par un nombre croissant d'informations concernant les abus des droits de l'homme commis contre la population civile, en particulier dans les provinces de Uige, Malange, Huambo et Bié. La MONUA a reçu des informations concernant des allégations de massacres aveugles et d'exécutions sommaires, de cas de torture et de mauvais traitements, de harcèlement et d'intimidation, d'enlèvements, de destruction de biens, et de déplacements par la force qui auraient été commis au cours d'attaques contre des villages et d'embuscades par des éléments de l'UNITA. Les attaques, mais également les rumeurs concernant des attaques éventuelles, ont entraîné le déplacement continu de la population civile. Dans la province de Uige, de nouvelles activités de recrutement forcé dans les FAA et la PNA ainsi que l'enlèvement continu de civils par des forces qui appartiendraient à l'UNITA constituent une source de grave préoccupation. Des arrestations arbitraires et des exécutions de certaines personnes soupçonnées d'appartenir à l'UNITA par les forces de sécurité ont également été signalées en octobre 1998 dans la région nord.

21. Dans le cadre de son effort de développement des institutions, la Division des droits de l'homme de la MONUA a accepté de participer à l'échelon provincial à la formation du personnel de la police nationale et des moniteurs d'instruction civique en ce qui concerne le respect des droits de l'homme dans le maintien de l'ordre. La MONUA collabore actuellement avec les autorités à l'élaboration d'un programme à plus long terme à partir de ces initiatives

ponctuelles. Les tournées que les spécialistes des droits de l'homme et les officiers de la police civile ont faites dans les prisons et les centres de détention des provinces de Huila et de Bié (voir par. 19 ci-dessus) ont confirmé qu'il fallait aider le Gouvernement à résoudre les problèmes qui se posent dans ce domaine important, notamment du point de vue des ressources.

22. Malgré de graves difficultés, certaines organisations non gouvernementales et associations confessionnelles et professionnelles n'ont pas renoncé à promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le pays. En collaboration avec deux organisations non gouvernementales angolaises et avec la participation de trois ministères, la Division des droits de l'homme a organisé une conférence de trois jours réunissant 23 ONG de 11 provinces, pour étudier les modalités de leur coopération dans l'intensification de l'instruction civique et la promotion des droits de l'homme. Des organisations confessionnelles ou autres ont également demandé l'aide de la MONUA pour mettre en place des réseaux de protecteurs des droits de l'homme. La radio, la télévision et le théâtre offrent un moyen particulièrement efficace d'améliorer l'échange d'idées entre la société civile et les autorités publiques sur la manière de mieux appréhender les questions relatives aux droits de l'homme.

23. Les observations que j'ai faites dans mon rapport précédent au Conseil de sécurité (S/1998/931) restent valables, à savoir que les activités doivent se poursuivre dans le domaine des droits de l'homme pour aider les Angolais à consolider l'état de droit et à améliorer la qualité de l'administration publique.

## VI. ASPECTS HUMANITAIRES

### A. Secours et redressement

24. La situation humanitaire s'est encore détériorée en Angola en conséquence de l'insécurité et de l'instabilité qui s'aggravent dans plusieurs régions et des perturbations qu'ont subies les efforts de restauration des structures et des services sociaux et économiques. L'intensification des opérations militaires et des embuscades et la multiplication des attaques de villages dans divers secteurs du nord du pays ont contraint les civils à fuir leurs foyers. C'est ainsi que le nombre de personnes déplacées sur le plan interne depuis le mois de janvier 1998 a atteint 331 000, dont plus de 150 000 depuis le 1er septembre 1998. Les milieux humanitaires ont donc centré leurs efforts sur la négociation d'installations temporaires destinées à ces déplacés dans des régions où le Gouvernement peut offrir des terres arables et les organismes humanitaires distribuer semences et instruments aratoires. Ces mouvements de population ont également imposé une charge considérable aux familles et aux communautés d'accueil et en ont fait des populations vulnérables.

25. L'impossibilité d'atteindre les populations touchées, conséquence de l'insécurité croissante, a empêché les organismes humanitaires de faire leur travail. La situation reste extrêmement fluctuante mais ces organismes n'ont actuellement accès qu'à la moitié environ du pays, soit les régions du nord, de l'est et du centre. Le Programme alimentaire mondial (PAM) a été obligé de recourir à de coûteux services de transport aérien pour atteindre les capitales de province, mais il lui est souvent impossible d'en sortir. C'est ce qui

explique pourquoi on ne sait pas grand-chose de l'état de santé, de l'alimentation et des conditions générales de vie de 30 % de la population angolaise. La dernière série d'incidents tragiques touchant le personnel humanitaire a vu un agent du PAM tué par balle le 14 novembre 1998 à Kuito (province de Bié) par des éléments armés non identifiés. Le jour d'après, un convoi de vivres de 40 camions, dont les véhicules d'escorte de l'ONU, a été arrêté à Alto Hama (province de Huambo) à cause des combats signalés dans le secteur, mais il a pu par la suite rentrer à Huambo.

26. Même si, d'une manière générale, les récoltes de 1997 et du début de 1998 ont été bonnes, on estime que le pays doit encore importer quelque 470 000 tonnes de denrées. Le PAM pense qu'il y a peu de chances que le déficit vivrier structurel prévu pour 1999 se réduise. Les institutions des Nations Unies s'attacheront encore au cours de l'année qui vient à résoudre ce problème en fournissant des produits alimentaires aux populations les plus vulnérables, tout en essayant d'éviter de les rendre dépendantes de l'aide extérieure.

27. Je suis extrêmement préoccupé par les conditions terribles dans lesquelles vivent les groupes vulnérables en Angola. Des études récentes montrent que les services de santé et d'enseignement et les services sociaux ont été gravement touchés par la prolongation du conflit. La plupart des établissements de santé n'ont ni matériel ni approvisionnements médicaux réguliers. Aussi les Angolais sont-ils obligés d'acheter des médicaments au marché noir à des prix exorbitants; 40 % de la population n'ont pas accès aux services de santé. Selon toute probabilité, cette situation empirera encore avec l'arrivée de la saison des pluies, période marquée par une forte remontée de l'incidence de la malaria. Avec un taux de mortalité des moins de 5 ans de près de 30 %, l'Angola compte parmi les derniers pays du monde du point de vue de cet indicateur majeur de la santé publique. On signale également une augmentation des cas de malnutrition, surtout parmi les jeunes enfants. Si la situation ne s'améliore pas, il faut craindre de nombreux décès dus à des maladies évitables et l'apparition en Angola d'une nouvelle génération d'enfants qui ne seront pas allés à l'école primaire.

28. Un certain nombre de programmes et d'institutions des Nations Unies aident activement le Gouvernement à renforcer ses capacités de coordination de l'action humanitaire et à subvenir aux besoins de la population. Dans le cadre du projet de création institutionnelle du Ministère de l'assistance et de la réinsertion sociale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), secondé par les institutions des Nations Unies et d'autres partenaires, participe au renforcement des institutions angolaises afin de faciliter la réinsertion des déplacés et de développer les moyens nationaux de réaction aux situations d'urgence.

29. Les institutions des Nations Unies et les organismes humanitaires avec lesquels elles collaborent en Angola achèvent la préparation de l'Appel unifié interorganisations de 1999, qui vise à mobiliser environ 66 millions de dollars pour financer l'aide d'urgence et les activités prioritaires de subsistance à l'intention des populations vulnérables. J'en appelle à la générosité des pays donateurs, dont les contributions aideront le Gouvernement à assumer l'essentiel de la responsabilité des services de base qui lui incombe à l'égard des populations dans le besoin. Face à la crise humanitaire qui sévit en Angola, le

Comité permanent interorganisations a approuvé le 2 novembre 1998 la prorogation jusqu'à la fin de 1999 du mandat du Groupe de coordination de l'assistance humanitaire.

30. Il est indispensable que toutes les parties angolaises respectent le droit international humanitaire, garantissent la sécurité des secouristes et donnent libre accès aux populations vulnérables, où qu'elles se trouvent.

#### B. Réinsertion sociale des soldats démobilisés

31. La réalisation du Programme de réinsertion sociale des soldats démobilisés est gravement compromise par la situation politique et l'insécurité qui règnent dans le pays, et les services périphériques ruraux ont été limités dans toutes les provinces. Selon les dispositions de la phase IV du plan de sécurité, le personnel du Programme a été retiré de toutes les provinces. Là où les circonstances le permettent, il continue de soutenir le travail de restauration des infrastructures sociales et d'offrir aux soldats démobilisés une formation professionnelle et des stages de création de microentreprises. Néanmoins, les soldats démobilisés déjà installés sont de plus en plus nombreux à fuir leur village avec leur famille à cause de la violence omniprésente dans les campagnes. Parallèlement, le Gouvernement angolais vient d'approuver récemment la création de la quatrième Branche des FAA, connue sous le nom de Corps de la réconciliation nationale (voir par. 6 ci-dessus), qui permettra la réinsertion d'environ 170 000 démobilisés des FAA et de l'UNITA et des membres de leur famille.

#### C. Déminage

32. Bien que l'insécurité rende difficile la réalisation du programme de déminage, le Gouvernement et le PNUD s'accordent à penser qu'il faut à tout prix éviter de suspendre toute activité. Le terrain d'action des sept brigades de déminage a été limité au périmètre des capitales de province et leurs opérations ont ensuite été interrompues dans quatre secteurs. Les nombreux accidents dus aux mines et, plus particulièrement, le remilage de vastes secteurs font qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser l'opinion internationale et d'obtenir des appuis financiers pour ce programme. Les fonds dont on dispose actuellement permettront de poursuivre la réalisation de celui-ci jusqu'à la fin de 1998, mais au ralenti. L'ONU a l'intention de demander à la communauté internationale, dans le cadre de l'Appel unifié interorganisations de 1999, le soutien financier dont ont besoin ces importantes activités de déminage.

### VII. ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES

33. Les difficiles traverses économiques auxquelles l'Angola fait face sont rendues plus aiguës par plusieurs circonstances. Il y a notamment le fait que le Gouvernement a dû retarder, pour des considérations de sécurité et d'ordre militaire, certaines grandes décisions économiques, notamment la mise en oeuvre de son plan à moyen terme de stabilisation et de redressement économique pour la période 1998-2000. L'étroite sujétion de l'économie angolaise au secteur pétrolier, lequel a gravement souffert de la chute des cours mondiaux du pétrole, aggrave encore la crise. Ces circonstances ont provoqué les grands déséquilibres macroéconomiques que l'on observe actuellement, notamment une

inflation galopante, une dégradation rapide des taux de change, des déficits fiscaux excessifs, un grossissement rapide de la masse monétaire et plusieurs mois de retard dans le versement des traitements et des salaires des fonctionnaires. À la fin de septembre 1998, le taux mensuel cumulé de l'inflation avait atteint 45,2 % et les taux de change étaient très éloignés du taux officiel. Sur le marché parallèle, la dépréciation de la monnaie nationale, le kwanza, s'est fortement accélérée. Ces événements ont gravement nui au secteur des services sociaux, qui supporte les conséquences de toute réduction effective des prévisions budgétaires. Il est clair que l'évolution récente de la situation économique aura des effets néfastes sur les conditions de vie des Angolais, qui sont de plus en plus nombreux à travailler dans le secteur informel pour survivre.

#### VIII. ASPECTS FINANCIERS

34. Dans sa résolution 52/8 C du 26 juin 1998, l'Assemblée générale a ouvert un crédit initial d'un montant brut de 43,6 millions de dollars – soit 10,9 millions de dollars par mois – pour financer la MONUA du 1er juillet au 31 octobre 1998. Elle est encore saisie d'une demande de crédit additionnel pour financer la Mission d'observation après le 31 octobre 1998, comme prévu dans mon projet de budget de 140,8 millions de dollars (montant brut) pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 (A/52/799/Add.1). Si le Conseil décide donc de proroger le mandat de la MONUA comme il est indiqué au paragraphe 42 ci-dessous, le coût de la Mission d'observation restera dans les limites de mon projet de budget pour la période allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999. Dans l'entre-temps, conformément à la résolution 1202 (1998) du Conseil de sécurité portant prorogation au 3 décembre 1998 du mandat de la MONUA, j'ai obtenu l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour engager des dépenses d'un montant brut de 10,9 millions de dollars en novembre 1998 afin d'assurer le fonctionnement de la Mission d'observation. Au 31 octobre 1998, les contributions au compte spécial UNAVEM/MONUA mises en recouvrement mais non acquittées représentaient 109 millions de dollars. À la même date, le montant des contributions à l'ensemble des opérations de maintien de la paix encore non versées atteignait le total de 1,6 milliard de dollars.

#### IX. OBSERVATIONS

35. Depuis la parution de mon dernier rapport (S/1998/931) le 8 octobre 1998, la mise en application du Protocole de Lusaka est restée au point mort. La situation générale, sur le plan politique et militaire et sur celui de la sécurité, s'est encore dégradée. Il n'y a plus de dialogue entre le Gouvernement et M. Savimbi. Les mécanismes conjoints, notamment la Commission conjointe, ne fonctionnent pas et les préparatifs se poursuivent en vue d'un affrontement militaire. En conséquence, la MONUA est dans l'impossibilité d'accomplir la plupart des tâches qui lui ont été confiées et les perspectives de relance du processus de paix apparaissent bien sombres.

36. Je suis extrêmement préoccupé par ce que cette évolution a de funeste. Je reste convaincu qu'il ne peut y avoir de solution militaire durable au conflit en Angola et que seul un règlement politique, fondé sur le Protocole de Lusaka, permettra d'éviter au peuple angolais de nouvelles souffrances.

/...

37. Comme je l'indiquais dans mes rapports précédents, c'est à l'UNITA et à ses dirigeants à Bailundo que revient la responsabilité principale de la crise actuelle. Il sera impossible de résoudre celle-ci si l'UNITA ne fait rien de concret pour honorer sans tarder davantage les engagements qu'elle a pris aux termes du Protocole de Lusaka, en ce qui concerne notamment la démobilisation de toutes les forces de l'UNITA et l'extension de l'administration de l'État à l'ensemble du pays. J'ai donc demandé à M. Savimbi de répondre à la lettre que mon Représentant spécial lui a adressée le 6 octobre 1998, qui propose des mesures précises de relance du processus de paix.

38. Mon Représentant spécial, qui a maintenu des contacts à Luanda avec toutes les parties intéressées, y compris certains éléments de l'UNITA, reste cependant dans l'impossibilité de prendre contact directement avec M. Savimbi. Un fait nouveau, la récente abrogation par l'Assemblée nationale de la loi accordant à M. Savimbi un statut spécial, risque de faire s'évanouir toute possibilité d'accommodement politique. Bien qu'il soit clair que M. Savimbi et son parti sont les principaux responsables de l'impasse actuelle, le refus de tout contact et tout dialogue avec lui n'est pas fait pour promouvoir la cause de la paix et de la réconciliation nationale, du moins dans l'avenir prévisible.

39. D'autre part, comme l'a montré la tournée que mon Représentant spécial vient de faire dans plusieurs pays africains, il est important que tous les États Membres concernés, en particulier les pays de la région, fassent tout pour soutenir activement la mise en application rigoureuse des mesures imposées par le Conseil de sécurité.

40. Devant l'insécurité qui règne dans l'ensemble du pays, je dois une fois encore rappeler aux deux parties que c'est à elles qu'incombe en dernier ressort l'obligation de garantir la sécurité de tout le personnel des Nations Unies. Toute tentative de restriction de la liberté de circulation des soldats de la paix est absolument inacceptable, d'autant plus dans une situation volatile. J'ai à cet égard à déplorer l'accident tragique du 14 novembre, au cours duquel un agent de l'action humanitaire a été tué à Kuito (province de Bié). J'ai donné pour instructions à la MONUA, étant donné les conditions de sécurité, de continuer à adapter son dispositif sur le terrain et de poursuivre la reconfiguration de la présence des Nations Unies en Angola, comme je l'avais indiqué au paragraphe 36 de mon rapport S/1998/931.

41. À la veille du quatrième anniversaire de la signature du Protocole de Lusaka (20 novembre 1994), un représentant du Gouvernement aurait déclaré que, si la MONUA et la troïka ne participaient pas à une réunion de la Commission conjointe avec le Comité de rénovation de l'UNITA, le Gouvernement résoudrait les questions restantes du Protocole "bilatéralement" avec le Comité de rénovation. Jusqu'à présent, je n'ai pas reçu d'explications officielles sur cette déclaration. Il n'est pas inutile de rappeler incidemment qu'au moment de la signature du Protocole de Lusaka, les parties au conflit avaient explicitement insisté auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les aide à donner suite à leur accord. Comme l'a voulu le Conseil de sécurité, l'Organisation a aidé pendant quatre ans les Angolais à créer et à conserver un espace de paix et de réconciliation politique. Elle peut être fière de ce que la communauté internationale a fait pour favoriser la réalisation en Angola de ces nobles idéaux.

42. Cela dit, je pense qu'en dépit de l'absence de tout progrès dans la mise en application du Protocole de Lusaka et des résolutions du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit rester présente pour dissuader autant que possible les parties de reprendre les armes. Je propose donc de proroger brièvement, pour une période de trois mois, le mandat de la MONUA, étant entendu que si les conditions d'insécurité rendaient la situation intenable, j'en aviserais immédiatement le Conseil de sécurité et lui présenterais de nouvelles recommandations, tendant même, s'il le fallait, à rapatrier la Mission.

43. Sur le plan humanitaire, les observations que j'ai présentées dans mon rapport précédent restent valables. Je lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse des ressources financières et autres qui font cruellement défaut pour que se poursuivent les opérations d'urgence en faveur des groupes vulnérables en Angola. J'en appelle également à la communauté des donateurs pour qu'ils versent des contributions généreuses en réponse au prochain Appel unifié interorganisations pour l'Angola.

44. Je tiens, en conclusion, à rendre hommage au personnel de la MONUA et à celui des programmes, fonds et organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales opérant en Angola, pour le travail méritoire qu'ils arrivent à faire dans des conditions extrêmement difficiles. Je tiens également à remercier les trois États observateurs, leurs représentants en Angola et tous les États Membres intéressés des efforts inlassables qu'ils font pour soutenir le processus de paix en Angola.

AnnexeMISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES EN ANGOLA :  
CONTRIBUTIONS AU 17 NOVEMBRE 1998

Pays	Observateurs militaires	Observateurs de police civile	Officiers d'état-major <sup>a</sup>	Soldats	Total
Argentine	—	15	—	—	15
Bangladesh	3	20	1	—	24
Brésil	4	11	2	—	17
Bulgarie	3	17	—	—	20
Congo	2	—	—	—	2
Égypte	3	15	—	—	18
Espagne	—	14	—	—	14
Fédération de Russie	3	—	3	100	106
France	3	—	—	—	3
Gambie	—	4	—	—	4
Ghana	3	6	—	—	9
Guinée-Bissau	2	4	—	—	6
Hongrie	3	8	—	—	11
Inde	5	11	8	135	159
Jordanie	3	19	—	—	22
Kenya	3	6	—	—	9
Malaisie	4	20	—	—	24
Mali	3	20	—	—	23
Namibie	—	—	2	134	136
Nigéria	4	15	—	—	19
Norvège	3	—	—	—	3
Nouvelle-Zélande	3	—	—	—	3
Pakistan	3	—	1 <sup>b</sup>	—	4
Pologne	4	—	—	—	4
Portugal	4	40	4	42	90
République-Unie de Tanzanie	—	3	—	—	3
Roumanie	—	—	4	138	142
Sénégal	4	—	—	—	4
Slovaquie	3	—	—	—	3
Suède	3	14	—	—	17
Ukraine	3	—	1	—	4
Uruguay	3	31	2	—	36
Zambie	3	22	8	—	33
Zimbabwe	3	22	4	—	29
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>339</b>	<b>40</b>	<b>547</b>	<b>1 016</b>

<sup>a</sup> Y compris la police militaire.<sup>b</sup> Un spécialiste militaire pour l'École de déminage.

